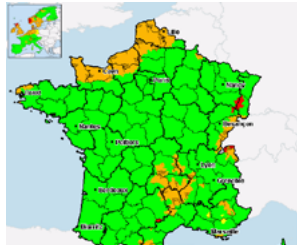


Avant de prendre une serre en garantie, un représentant de L'ÉTOILE vient visiter le site dans le cadre de la prévention des risques, notamment en ce qui concerne la tempête. Les structures, couvertures, ancrages, PPR, conformité aux normes 13031-1 sont vérifiés. Lors de cette visite, des points de modification/prévention peuvent être abordés.

▶ Quelques gestes simples pour éviter d'aggraver un sinistre subi en cas de tempête :

Se tenir informé

Pour prendre les mesures appropriées en amont, tenez-vous informé(e) en veillant aux alertes météo via la radio, la télévision, par internet, avec votre téléphone...



vigilance.meteofrance.com

ventusky.com

lafranceagricole.fr

keraunos.org

- ▶ vigilance verte : aucune alerte active
- ▶ vigilance verte foncée : indications météo actives
- ▶ vigilance jaune : pré-alerte en cours
- ▶ vigilance orange : alerte d'intempéries modérées
- ▶ vigilance rouge : alerte de fortes intempéries
- ▶ vigilance violette : alerte d'intempéries extrêmes

Quand la garantie se déclenche-t-elle ?

L'ÉTOILE définit comme «tempête» un vent qui a soufflé :

- ✓ à **plus de 100 kilomètres/heure** en continu : déclenchement de la garantie tempête de L'ÉTOILE. Sont garantis les effets directs du vent ou le choc de corps renversés ou projetés par un vent violent.
- ✓ à plus de **145 kilomètres/heure en moyenne sur dix minutes** ou 215 kilomètres/heure en rafales : déclenchement de la garantie liée aux catastrophes naturelles.

En cas de contestation et à titre de preuve, l'assuré devra produire une **attestation de la station météorologique** nationale la plus proche du lieu du sinistre indiquant qu'au moment du sinistre le vent dépassait, à la dite station, la vitesse de cent kilomètres/heure.

Comment éviter les complications ?

- ▶ Repérez les vents dominants et **augmentez la résistance de vos structures** de ce côté : croix de St André, vitres supplémentaires, haie ou filets brise-vents...
- ▶ Maintenez en bon état vos serres, particulièrement les couvertures : **remplacement** des carreaux endommagés, serres à double paroi plastique bien gonflées, plastique changé. Les éléments de structure voilés ou qui ont souffert lors de précédents événements doivent être **réparés, consolidés ou abrités** : vérifiez les pièces desserrées, l'aplomb.
- ▶ **Fermez les ouvrants**, portes, clapets d'aération : selon les cultures sous serres, il convient de surveiller, à l'approche de la tempête, la bonne fermeture des ouvrants, sans se fier à la régulation automatique. Il convient de fermer, même manuellement, les ouvrants situés du côté des vents dominants ou du côté prévu pour les bourrasques (*ne pas oublier de repasser en mode automatique une fois la tempête passée*). Pour **limiter une surpression** possible dans la serre si une partie de la façade est cassée, ouvrez portes, clapets ou fendez le plastique du côté sous le vent,
- ▶ **Repliez vos écrans thermiques** pour les protéger en cas de chute de verre ; si casse : vous limiterez les dommages possibles sur vos cultures, s'il est possible de les sauver,
- ▶ Mettez les **objets extérieurs à l'abri** du vent pour éviter qu'ils ne soient projetés sur les serres : conteneurs, objets,
- ▶ Ayez en réserve :
 - ✓ un **groupe électrogène** à disposition en cas de coupure de courant pour maintenir les dispositifs de contrôles automatiques en état de marche et si vous chauffez vos serres,
 - ✓ une ou plusieurs **bâches plastique** au cas où vous devez couvrir vos serres si des éléments de couverture ont disparu,
 - ✓ des **bâches géotextile** pour protéger les plantes si les serres sont ouvertes ou le chauffage défectueux,
 - ✓ du **verre, matériel d'étanchéité, plastique de couverture de remplacement** en cas de dégâts limités.

En cas de sinistre

- ▶ **Déclarez le sinistre sans attendre** à votre intermédiaire d'assurance, qui va transmettre à L'ÉTOILE. L'ÉTOILE missionnera un expert.
- ▶ **Prenez des photos**, faites l'inventaire des biens perdus ou abîmés, rassemblez les factures et les éléments pour permettre à l'expert d'évaluer vos pertes, interdisez l'accès aux curieux. Prévoyez pour vous un équipement de sécurité (casque, chaussures, gants).
- ▶ **Limitez les dégâts** par des mesures de bâchage, dépliez l'écran thermique, posez du film géotextile sur les plantes,
- ▶ **Ne commencez pas à réparer** sans avoir obtenu au préalable l'accord de l'expert.

